

Service de sécurité incendie de Montréal

Cabinet du directeur

4040, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2W 1S8
Téléphone : 514 872-3761
Télécopieur : 514 872-1907

Notre priorité, votre sécurité !

PAR COURRIER

Le 15 octobre 2019

À l'intention de toutes les entités responsables de systèmes de gicleurs automatiques et canalisations incendie,

Objet : Systèmes de gicleurs automatiques et canalisations incendie

Mesdames,
Messieurs,

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a comme priorité de s'assurer que les systèmes de protection incendie des bâtiments sont pleinement fonctionnels et fiables sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. Les systèmes de gicleurs et canalisations incendie permettent d'assurer la sécurité aux occupants des bâtiments qui en sont pourvus ainsi que de protéger ces bâtiments et leur contenu. Il est essentiel que ces systèmes soient conçus, installés et entretenus d'une manière qui assure leur efficacité et leur fiabilité, qu'ils soient existants ou à l'étape de projet.

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal procède actuellement à la sectorisation du réseau d'eau potable afin d'en mesurer la consommation et, dans certains secteurs, pour en réguler la pression afin de diminuer les bris et les pertes d'eau. Cette sectorisation et régulation qui pourraient entraîner des réductions de pression statique et, dans certains cas, de capacité hydraulique.



Nouveaux systèmes

Il est important que les nouveaux systèmes de gicleurs et canalisations pour la protection incendie soient conçus avec une contingence raisonnable au niveau des pressions et capacités hydrauliques disponibles dans le réseau de distribution de l'eau potable.

Les ingénieurs responsables de la conception de systèmes de protection-incendie doivent effectuer, pour chaque nouveau système, des essais d'écoulement pour obtenir la courbe débit-pression et déterminer les paramètres de l'approvisionnement en eau disponible.

Le SIM et le Service de l'eau considèrent que les facteurs de sécurité minimaux suivants doivent être appliqués à la courbe débit-pression obtenue pour la conception de tout nouveau système de gicleurs ou canalisations :

- a) Dans les secteurs du réseau de distribution qui n'ont pas encore fait l'objet d'une régulation de la pression, un facteur minimal de 20 % doit être appliqué sur les pressions statiques et résiduelles.
- b) Pour les secteurs où la pression est régulée, un facteur de sécurité minimal de 10 % ou 20 % sera établi selon l'état du réseau au moment où l'essai d'écoulement a été réalisé. Pour connaître le facteur minimal applicable, veuillez transmettre la date, l'heure et l'emplacement des essais hydrauliques à la Ville de Montréal ou la ville liée concernée.

Pour consulter la carte des secteurs de régulation de pression, rendez-vous dans la section «Formulaires et outils» sur la page suivante : http://ville.montreal.qc.ca/eau_approbations.

Systèmes existants

Il est également essentiel de s'assurer que les systèmes de gicleurs et canalisations existants continuent d'être fonctionnels, fiables et que toute variation de la pression ou du débit disponible dans le réseau de distribution est prise en compte. À cet égard, le présent avis a pour objectif d'informer les propriétaires d'immeubles, ainsi que les concepteurs, entrepreneurs, installateurs, inspecteurs, assureurs et autres personnes impliquées, des variations possibles dans l'approvisionnement en eau. Les données hydrauliques de chaque système doivent donc être analysées sur une base périodique, notamment après la sectorisation et la régulation de la pression du réseau d'eau potable afin de s'assurer que l'alimentation en eau demeure satisfaisante relativement aux paramètres de conception.

En cas de doute, il est recommandé de procéder à une évaluation approfondie et d'apporter des modifications aux systèmes si cela s'avère nécessaire. En outre, si une condition susceptible de compromettre le bon fonctionnement de tout système de protection incendie est présente, le SIM devra en être avisé immédiatement à l'adresse courriel info.pds@ville.montreal.qc.ca.

Ces orientations sont valables pour tous les arrondissements ainsi que toutes les villes liées de l'agglomération de Montréal. Nous vous saurions gré de bien vouloir diffuser cette information aux services ou aux personnes qui pourraient être concernés par la présente.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le directeur,



pour :
Bruno Lachance

BL/sb

- c. c. Les directeurs et directrices d'arrondissement
Les directeurs généraux et directrices générales des villes liées
Madame Chantal Morissette, directrice, Service de l'eau
Monsieur Richard Liebmann, directeur adjoint, Service de sécurité incendie de Montréal
Monsieur Alain Rouleau, assistant-directeur, Service de sécurité incendie de Montréal
Monsieur Gordon Routley, assistant-directeur, Service de sécurité incendie de Montréal
Monsieur Jean Lamarre, chef de section, Service de l'eau